

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 2 avril 2018 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1810559S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;  
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration - M. LESCHI (Didier) ;  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Maxime Moreno, auditeur asile, en contrat à durée déterminée à la direction territoriale de Créteil, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement.

Article 2

La présente décision prend fin le 31 janvier 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 avril 2018.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI